



**Compte Rendu de la Séance Publique
Du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018 à 18h00-
Qui s'est tenue en Mairie**

Présents : MACHETEL Philippe, MOULIERES Christine, BORG Hubert, BONNET Guilhem, SEGALA Philippe. **Absents :** BALS Joël, SANDONATO Jean Daniel, JAUDON Nicolas,

Secrétaire de séance : RIVIERE Stéphanie.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public et propose de suivre l'ordre du jour.

1 : VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES :

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés lors des budgets primitifs de début d'année ;

Décision modificative n° 5 du budget général	
Cpte D 1641 : remboursement capital	+ 0,02 €
Cpte D 2188 : autres immo	- 0,02 €

Décision modificative n° 6 du budget général	
Cpte D 6454 : charges de personnel	- 1 500,00 €
Cpte D 60612 : frais d'électricité	+ 800,00 €
Cpte 615222 : entretien de bâtiment	+ 700,00 €

Vote : 5 pour

2 : Modification des tarifs à compter du 01/01/2019 :

Pas d'augmentation des loyers des logements logis vert et petit gîte afin de minimiser l'impact pour les locataires de la baisse des allocations logements.

Les tarifs proposés pour 2019 vont subir une augmentation de 2 % ce qui correspond à l'inflation. En ce qui concerne le tarif de location pour la salle Brunan pour les non-résidents une augmentation un peu plus conséquente va être proposée car cette salle demande un entretien fréquent et régulier.

SALLES COMMUNALES		Résidents		Non-résidents		Caution
		1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	
Brunan	2018	74 €	106 €	173 €	229 €	1000 €
	2019	76 €	108 €	200 €	250 €	1000 €
Théâtre Verdure	2018	Gratuit	Gratuit	74 €	106 €	500 €
	2019	Gratuit	Gratuit	76 €	108 €	500 €
Gouverne	2018	74 €	106 €	74 €	106 €	500 €
	2019	76 €	108 €	76 €	108 €	500 €

CENTRE CULTUREL ESPACE ST LAURENT						Caution
		1 Jour	semaine	quinzaine	Mois	
Juillet août	2018	54 €	160 €	213 €	319 €	500 €
	2019	55 €	163 €	217 €	325 €	500 €
Hors saison	2018	54 €	106 €	160 €	213 €	500 €
	2019	55 €	108 €	163 €	217 €	500 €

Vote : 5 pour

Utilisation du domaine public : Droits de terrasses / année 2019

Droit forfaitaire annuel de la terrasse Grand Chemin du Val de Gellone 112 €/m².

Droit forfaitaire annuel de la terrasse située Place de la Liberté 179 €/m²

Mr SEGALA ne prenant pas part au vote car directement concerné par son commerce. **Vote : 4 pour**

Droits de stationnement, parkings municipaux Saint Laurent et Pré des Pères

Depuis l'installation des horodateurs en 2016, les tranches horaires de stationnement ont été modifiées afin de satisfaire les visiteurs pour s'ajuster au besoin du temps de visite sur le village. Ainsi pour 2019 Mr le Maire propose de mettre la 1ere tranche à 2h30 pour 5 € et d'appliquer les tarifs selon le tableau ci-dessous.

1 min à 20 min	De 21min à 2h1/2	De 2h 1/2 à 4h	De 4h01 à 18h	De 18h01 à 24h
Gratuit	5 €	7 €	9 €	25 €

Vote : 5 pour

Cette fin d'année 2018 n'a pas été satisfaisante d'un point de vue financier : les recettes du parking n'ont pas atteint l'objectif fixé en début d'année. Le mauvais temps depuis le mois de septembre, la morosité ambiante des gilets jaunes peuvent être la cause de cette baisse de fréquentation. Nous analyserons cela lors du vote du compte administratif.

Forfait annuel 2019 de stationnement pour les commerçants, gites, hôtel et chambres d'hôtes :

Fixé 53 €

Vote : 5 pour

3 : Prise en charge des frais de restauration scolaire :

Mme Christine MOULIERES, vice-président du C.C.A.S. expose aux membres présents, qu'elle a été sollicitée par une famille monoparentale pour l'aide au paiement de la cantine scolaire pour un enfant pour les mois de juin et juillet 2018. Les frais de restauration scolaire s'élèvent pour le mois de juin à 59,50 € et pour le mois de juillet à 14 €, soit un total de 73,50 €.

Vote : 5 pour

4 : Demande de subvention à Hérault Energie pour l'opération de remplacement de l'éclairage Public PARKING PRE DES PERES par un système à faible consommation électrique (LED).

Mr le Maire expose au Conseil municipal qu'Hérault Energie peut subventionner les communes sur des projets d'amélioration des performances énergétiques de leurs systèmes d'éclairage public. Concernant le remplacement des éclairages publics sur le parking des Pré des Pères, cette opération a été budgétisée à 17 250€ HT ; elle pourrait recevoir un financement maximal de 12 000 €.

Mr le Maire rappelle qu'un projet global d'amélioration de tout l'éclairage public a été étudié.

Ainsi en 2018 une 1^{ère} tranche a été réalisée : la Place de la Liberté.

En 2019, la 2^{ème} tranche va débiter en début d'année : les rues du village

Et enfin en 2020 le Parking Pré des Pères.

Il pourrait également être judicieux de combiner avec de l'éclairage solaire.

Vote : 5 Pour

5- Demande de subvention dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sur l'année 2019 :

Mr le Maire propose de demander à l'Etat dans le cadre de la DETR une subvention afin de réaménager la partie espace vert - aire de jeux- terrain de pétanque pour la mise en accessibilité et la reprise hydraulique des écoulements pluvieux sur la zone Pré des Pères. Cette zone de loisirs est très fréquentée tant par les habitants que les visiteurs (aire de pique-nique, boulo-drome et jeux pour enfants). Un relevé topographique a démontré qu'il fallait réajuster toute cette zone afin de canaliser les écoulements pluviaux. Dans cette optique, un muret et un cheminement en béton désactivé seront créés pour le drainage de l'eau et les déplacements des Personnes à Mobilité Réduite.

Des devis ont été demandés et le montant total de l'opération s'élève à 69800 € HT. Le projet inclue le réaménagement des jeux d'enfant dès 2019.

Il s'agit dans un premier temps de voter la demande de subvention. Le commencement des travaux interviendra ultérieurement.

Vote : 5 Pour

6- Défense de la loi 1905

Considérant que la loi de 1905 est une des lois fondamentale de la République car elle permet à chacun d'exercer ses convictions religieuses ou philosophiques sans que les institutions de l'Etat ne viennent interférer ni condamner ou favoriser tel ou tel culte ; Considérant que les communes et les maires sont les garants des structures républicaines laïques;

Les élus réunis en conseil municipal, considèrent que la loi de 1905 doit rester intacte et se prononcent contre le projet du Président Emmanuel Macron et de son gouvernement d'en modifier ou d'en supprimer une partie (un tiers dans le cas présent), sous quelque prétexte que ce soit. **Vote : 5 Pour**

7- Vœu sur l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques.

Les élus du Conseil Municipal de SAINT GUILHEM LE DESERT souhaitent à **4 voix pour et 1 abstention**

- Participer à l'évolution de la réglementation nationale et faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux,

- Solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18/03/2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

Informations diverses :

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques entre la Grotte de Clamouse et l'agglomération de la commune de Saint-Guilhem-le-Désert devraient débuter en 2019. Monsieur le Maire informe qu'il est en relation avec Enedis, Orange et le Conseil Départemental afin d'organiser au mieux ces travaux et, si possible, d'en profiter pour réserver un fourreau pour la fibre optique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.